

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1999-2000

22 DECEMBRE 1999

PROJET DE DECRET-PROGRAMME

PORTANT DIVERSES MESURES
CONCERNANT LES FONDS BUDGETAIRES, L'ENSEIGNEMENT,
L'ENFANCE ET LES FONDS STRUCTURELS (1)

AMENDEMENT DE SEANCE

DEPOSE
PAR MME CORBISIER-HAGON ET CONSORTS

(1) Voir Doc. n° 32 (1999-2000) n°s 1 à 6.

Amendement n° 1

Aux articles 2 et 3, remplacer le « augmenté de 1 pour cent » par « augmenté de 1,2 pour cent ».

Justification

Alors que le 1,2 % est repris dans tout le budget pour les augmentations de dépenses ainsi que dans le plan pluriannuel, on ne reprend que 1 % d'augmentation dans ces deux articles.

A.-M. CORBISIER-HAGON.
Ph. CHARLIER.
G. SENECA.